



Département de l'Orne

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de LONGNY-LES-VILLAGES

L'an **deux mil vingt et un, le vingt-six mai, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LONGNY-LES-VILLAGES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Christian BAILLIF**.

Étaient présents : M. Christian BAILLIF, Mme Danièle LALAOUNIS, Mme Nathalie GAREL, M. Gilles ORY, Mme Roselyne BRAULT, Mme Edith DESAILLY, M. Gilles DUJARDIN, Mme Anne-Marie DURAND, M. Jean-Marc NAEL, M. Roger PLESSIS, M. Marcel VIANDIER, Mme Elyane ENCELIN, Mme Frédérique ROYER-BERGER, M. Jean-Vincent DU LAC, Mme Céline LEROY, M. Thierry PIOT, M. Bertrand FABRE, Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT, M. Pascal ROBACHE, Mme Sylvaine RICHER, M. Michel BERNARDI, M. Bernard CALIXTE, M. Michel DESCHAMPS, Mme Christelle LEGRAND, Mme Françoise ROBINEAU, M. CLAUDE LEPY.

Étaient absents : Mme Anne-Marie LECARPENTIER, Mme Céline SACHS-JEANTET, M. Marc BELAND, M. Jérôme-Pierre VÉRAIN, Mme Cécile GARO.

Procurations : Mme Anne-Marie LECARPENTIER en faveur de M. Jean-Vincent DU LAC, Mme Céline SACHS-JEANTET en faveur de Mme Elyane ENCELIN, M. Marc BELAND en faveur de Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT, M. Jérôme-Pierre VÉRAIN en faveur de Mme Françoise ROBINEAU, Mme Cécile GARO en faveur de Mme Roselyne BRAULT.

Secrétaire : Mme Edith DESAILLY.

Le Maire rappelle que le PV a été adressé par mail le 21 avril 2021 et qu'aucune observation n'a été enregistrée depuis.

Aucune autre observation n'étant formulée en séance le PV de la réunion du 14 avril 2021 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente Monsieur Emmanuel GAUTHIER, entre autre Chef de projet pour le dossier des Petites Villes de Demain.

Compte rendu par le Maire des délégations reçues du Conseil

Fiscalité

Signature de l'Etat 1259

EHPAD « La Providence »

Signature de la garantie d'emprunt pour l'EHPAD

Atelier Technique de Neuilly sur Eure

Signature du devis NICOBAT pour l'installation d'une porte dans local WC douche de l'atelier technique, montant HT 185,00 € HT

Signature d'un avenant et d'un Ordre de Service pour NICOBAT

Allées du Cimetière de Longny et jardin du souvenir

Signature d'un devis COLAS d'un montant de 12 006,90 HT

Téléphonie

- Signature du contrat Orange 1 028,07 TM par mois (abonnement et matériel) soit une économie annuelle de 2 133,456 € (-14,74 %)

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-052 : Attribution des subventions aux associations

Suite à la réunion de la commission « Social, Associations, Sports, Jeunesse en date du 22 Mars 2021.

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission (voir Annexe 1). Il précise que deux demandes ont été ajoutées après la réunion de la Commission, il s'agit de :

L'association des ânes des Hauts du Perche
Les Voix du Chœur

Madame LALAOUNIS apporte quelques précisions concernant la première association située à la Bécharrière, qui souhaite investir dans une voiture « escargoline ». C'est une charrette posée sur 3 roues, capable de transporter des personnes en situation de handicap et pour cela, elle sollicite une aide de 300 euros auprès de la mairie. Il s'agira cependant d'une subvention exceptionnelle. En ce qui concerne les Voix du Chœur, l'association répète tous les 15 jours dans l'église et souhaite présenter des concerts, elle précise qu'un concert de soprano est prévu le 15 juin prochain.

Monsieur le Maire complète son propos en précisant que certaines associations ont souhaité faire une impasse sur leur demande de subvention au titre de 2021 et il les remercie de cette initiative.

Monsieur FABRE souhaiterait connaître le nombre d'adhérents au sein des associations.

Monsieur DESCHAMPS souligne qu'il serait souhaitable que les associations n'ayant pas demandé de subventions apparaissent tout de même dans le tableau.

Madame ENCELIN faire remarquer que le « Souvenir Français » fait partie de la liste des attributions. D'habitude c'est la commune qui leur en demande.

Monsieur du LAC répond qu'il s'agit cette fois de l'achat de livres à offrir aux collégiens.

Suite à nombreuses remarques des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de ne pas remettre en cause le travail de la commission. Il précise que la prochaine fois le tableau reprendra l'ensemble des associations présentes sur le territoire de la commune, celles qui ont fait une demande de subventions, le montant demandé et la somme accordée par la commission. Le nombre d'adhérents viendra compléter, le cas échéant, l'information apportée. Il rappelle que le budget dédié aux associations est de 58 000 euros pour l'année 2021 et à ce jour, la commission a attribué environ 25 670 euros.

Pour mémoire, les associations qui souhaitent obtenir des subventions de la part de la commune de Longny les Villages doivent déposer une demande accompagnée des pièces justificatives avant le 31 janvier de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- Accepte les propositions de la Commission telle que présentées ci-dessus.

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-053 : Remboursement d'une concession sur Saint Victor de Réno

Suite à un regroupement familial dans un seul et même caveau, le remboursement d'une concession est demandé sur la commune de St Victor de Réno. Il consiste en un remboursement d'une durée de 16 ans pour un montant de 100,80 €.

En réponse à la demande de Madame GAREL, Monsieur le Maire, précise que conformément au règlement du cimetière, il est possible de procéder au remboursement de la concession au prorata du temps restant.

L'Assemblée délibérante, après avoir écouté les informations fournies par Monsieur le Maire,

- Autorise le remboursement de la concession sur la commune déléguée de Saint Victor de Réno pour un montant de 100,80 €

31 VOTANTS
31 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-054 : Remboursement de caution suite à départ d'un locataire de Moulicent

Un locataire a donné congé, à effet du 1^{er} mai 2021, pour le logement qu'il louait sur la commune de Moulicent. Un état des lieux a été établi et suite à celui-ci Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas rembourser la caution.

En effet le logement a été rendu très sale et dégradé occasionnant divers travaux nécessaires à la remise en état qui ne seront même pas couverts par le montant de la caution.

Le Conseil Municipal après avoir écouté les explications fournies tant par Madame le Maire délégué de Moulicent que par Monsieur le Maire de Longny les Villages

- Autorise Monsieur le Maire à ne pas procéder au remboursement de la caution d'un montant de 390 € au locataire de Moulicent.

31 VOTANTS
31 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-055 : Transfert de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité à la Communauté de Communes

Lors de la séance du 2 mars 2021, la Communauté de Communes des Hauts du Perche a pris la Compétence Autorité **Organisatrice de la Mobilité (AOM) issue de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.**

Monsieur le Maire rappelle les différents éléments de la **loi** d'orientation des mobilités (LOM) et précise les modalités de prise de compétence entre la communauté de communes, le département et la région...

Les actions sur le transport menées par la Région resteront à la Région, cependant pour garder le transport à la demande (petit bus) la Communauté de Communes des Hauts du Perche doit prendre cette nouvelle compétence.

Monsieur le Maire précise que la mise en place de cette compétence est soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal délibère et

- Accepte le transfert de compétence d'Autorité organisatrice de la Mobilité à la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

31 VOTANTS
31 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Informations :
Petites Villes de Demain :

Monsieur Le Maire laisse la parole à Emmanuel GAUTHIER. Celui-ci fait une exposition des premiers éléments de ce projet, (celle-ci est jointe en annexe du compte-rendu), ainsi que des actions qui vont être menées jusqu'en 2026. Il s'agit d'anticiper pour prévoir aujourd'hui le territoire de demain (diagnostic, enjeux, stratégies, actions...). La convention a été signée le 4 mai 2021,

Une réunion de travail a déjà eu lieu avec le Cabinet GILSON. Un Comité de pilotage sera mis en place d'ici fin juin avec les instances financières et institutionnelles.

Madame DESAILLY demande qui fera partie du Comité de coordination pour le lien avec les citoyens et les associations locales.

Monsieur le Maire répond que pour le moment il n'a pas d'informations à ce sujet.

Monsieur GAUTHIER déclare qu'il a parlé d'un comité technique pour être en rapport avec les partenaires, le monde associatif etc.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura des réunions fréquentes avec des interlocuteurs différents. Il faudra définir les objectifs. Dans les 18 mois, il faudra développer, avec la Communauté de Communes, l'O.R.T

Madame ENCELIN demande s'il y aura des réunions publiques.

Monsieur le Maire répond qu'il pense que oui, mais il faudrait déjà attendre la réunion du Comité de Pilotage pour savoir comment cela va fonctionner.

Square Eugène Cordier :

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil les problématiques rencontrées suite à la réunion de la commission. Il a été relevé des irrégularités notamment sur la gestion des questions réponses entre les prestataires et la maîtrise d'œuvre (MOE). L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été sollicitée pour vérification des points constatés et il a été demandé à la MOE de reposer les questions sous la même forme et à l'ensemble des prestataires, sous format dématérialisé sur la plateforme dédiée.

Les points d'achoppement relevés sont les suivants :

- Sur l'arène granitique ;
- Une interrogation sur l'amphithéâtre ;
- La largeur du portail.

Madame ENCELIN précise qu'elle était présente à la commission mais qu'elle n'a pas entendu les remarques sur la dimension du portail.

Monsieur BERNARDI avait fait une liste de questions qui n'a pas été prise en compte. De plus il a demandé si l'Assistance à Maître d'Œuvre avait relu l'ensemble du document. La réponse est négative.

Madame ENCELIN demande qu'elle était la mission de l'assistance à maître d'ouvrage car précise-t-elle, elle nous renvoie toujours sur le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a interrogé l'Assistance à Maître d'Ouvrage et que son travail consiste à valider et à poser les questions au maître d'œuvre pour le suivi de l'avancement du projet. Elle s'occupe essentiellement de la partie administrative, la partie technique revient au maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les opérations doivent être réalisées de façon dématérialisée et il semble aujourd'hui manquer un point d'étape permettant de présenter au conseil la décision finalisée. Il propose de modifier la procédure mise en place en intégrant une seconde réunion de la commission.

C'est ainsi qu'il propose de décaler la réunion pour permettre d'en organiser une nouvelle pour les prochains projets qui seront traités. La Commission rallongera les délais pour valider les questions qui se posent.

Madame ENCELIN confirme la modification de la procédure.

Maison pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au décès du propriétaire, la vente n'a pu être conclue. Nous sommes dans l'attente de la mise en place de la succession. Il précise qu'il a pris contact avec les descendants pour confirmer leur volonté de vendre. Il informe également les membres du conseil qu'une mission de maîtrise d'œuvre est sollicitée afin d'obtenir un estimatif financier des travaux à réaliser. Les prestataires pourront effectuer des visites afin de pouvoir répondre à la demande. Une question reste sur le prix.

Madame LEGRAND souhaite savoir si la commune a la certitude que le prix de vente restera le même

Monsieur le Maire répond négativement.

Madame LEGRAND : Le Conseil sera-t-il d'accord pour acheter à un prix supérieur ?

Monsieur Le Maire rappelle que pour ce type de procédure, quand on met un projet en place, on prend un architecte pour établir un avant-projet sommaire afin de pouvoir anticiper le coût des travaux et les demandes de subventions éventuelles.

Monsieur ORY – c'est la procédure classique et cela s'inscrit dans la logique de l'acquisition d'un bien immobilier.

Madame ROBINEAU demande si la commune peut faire une demande d'estimation aux Domaines.

Il est répondu que cela ne peut être fait que pour des biens publics or il s'agit d'un bien privé, cependant la commune se portant acquéreur pourrait peut-être faire une demande d'évaluation du bien.

Monsieur le Maire précise que la SCI prendra sa décision, fixera le prix et que le conseil actera son accord ou pas par une nouvelle délibération. Il confirme que les deux estimations ont été faites par des notaires et que le prix de vente avait été fixé à 182 000 euros. Faute d'acquéreur, le père avait décidé de baisser le prix à 145 000 euros cependant les enfants peuvent effectivement revenir sur le prix.

Monsieur du LAC précise que ce bien appartient à la SCI et que la commune ne connaît pas la répartition des parts.

Le Foyer rural de Longny au Perche

Madame LEGRAND s'enquiert de savoir s'il y a d'autres projets d'achat sur la commune.

Monsieur le Maire confirme que les membres du Foyer Rural l'ont sollicité pour proposer à la commune d'acquérir le bâtiment. Il fait lecture aux membres du Conseil du courrier qu'ils ont déposé.

Au vu de cette proposition, Il évoque la possibilité d'utiliser cet espace en créant un lieu culturel. Il ajoute que l'association souhaite maintenir la possibilité de restauration de l'école privée Notre Dame, au sein du foyer. Il s'agit aujourd'hui d'une information du conseil et indique que l'association reviendra, en priorité, vers la commune après la réfection de quelques travaux.

Madame ROYER, attire l'attention des membres du conseil sur le fait qu'il ne faudrait pas que cela soit un gouffre sans fond comme les musées.

Monsieur DESCHAMPS précise qu'il serait intéressant de se pencher sur le sujet car c'est un endroit stratégique pour Longny au Perche, à proximité des écoles, non loin du centre bourg et pouvant faire partie du projet des chaufferies.

Madame ROBINEAU rappelle qu'il y a une belle surface, un parc clos, etc.

Madame DESAILLY indique que c'est aussi un patrimoine historique.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir à ce sujet sachant que la vente aurait probablement lieu en 2022.

Point sur la situation sanitaire par Monsieur Bertrand FABRE

Tendance – 7% dans l'Orne et en opposition l'Eure +22% sur la dernière quinzaine.

Taux d'incidence Normandie reste à 153 pour un taux d'incidence français à 124, dans l'Orne il est à 170

La Normandie n'est donc pas une région sans risque.

Sur les variants, 90 % sont britanniques.

Les clusters dans l'Orne :

- 3 dans les EHPAD
- 2 dans les établissements de santé
- 2 dans les ESAT
- 3 en milieu professionnel

11 patients en réanimation.

350 décès depuis le début de l'épidémie.

Les vaccins n'empêchent pas d'avoir la maladie, ils diminuent simplement les formes graves et ne dispensent pas des gestes barrières.

Concernant les assesseurs, Monsieur FABRE, suite à des demandes, a contacté l'ARS. Il a essuyé, par la suite, un refus de la Préfecture lui indiquant qu'il n'avait pas à réaliser de vaccination d'assesseurs dans un centre temporaire.

Information générale

Monsieur Du LAC informe les membres du conseil que JL PALLU prend sa retraite. Un successeur arrivera à compter du 1^{er} juillet 2021.

Questions diverses :

Madame ENCELIN demande la parole et expose ses trois questions :

1 - **Une harmonisation des consignes électorales** auprès des différentes mairies a-t-elle été réalisée ?

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des maires délégués a eu les mêmes informations et qu'ils ont été destinataires des circulaires de la Préfecture. Par ailleurs, un rappel effectué en conseil des maires a été organisé et une réunion de simulation électorale sera organisée d'ici mi-juin afin que tout le monde ait la même formation.

2 - **Point City All** : il manque des informations.

Monsieur ROBACHE précise que l'ensemble des éléments constituant le menu déroulant doivent lui être transmis et qu'ainsi, il pourra compléter dans les meilleurs délais l'application.

3 - **Arrêté municipal** pris par la commune de Malétable. Elle lit les considérants et rappelle qu'il aurait fallu des informations avec les communes mitoyennes.

Monsieur PIOT précise que l'arrêté a été pris en concertation avec la commune de Moulicent, mais cela ne concerne qu'une partie du chemin. Il est effectivement goudronné mais seulement sur 300 m.

Madame ENCELIN répond que l'arrêté ne précise pas la distance concernée.

Monsieur Le maire, propose que soit envoyé, sur place, le garde champêtre pour vérification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

ANNEXE 1

Associations		2021			
Nom	Demande	N°adh.	Accord	Demande écrite	Observation
Asso Sportives - 1					
AGNE (gym Neuilly)	500		500	oui	
Club Sportif du Pays de LONGNY (foot)	1500		1500	oui	
Pétanque Saint Victorienne	500		500	oui	
USM Mortagne au Perche	120	4	120	oui	
Asso. culturelles - 2					
MJC Longny	5000		5000	oui	
Comité de Jumelage Longny	600		600	oui	
Echollines	300		300	oui	
Rev'Neuve la Salette	1200		1200	oui	
Patrimoine aux sources de l'Eure	400		400		
Asso. des Aînés - 3					
Club de l'Amitié de Marchainville	550		550		
Club de la Joie de Vivre	700		700	oui	
Asso. Amicales - 4					
Famille Paroissiale (Foyer rural)	900		900	oui	
Anciens Combattants Longny FNACA	400		400	oui	
APTUNE (train de Neuilly)	500		500	oui	
Amicale des sapeurs-pompiers de Longny	1000		1000	oui	
JSP Longny	1000		1000	oui	
Les Amis des Moulins 61 (Rainville)	200		200	oui	
Centre ONYX (protection animale)	800		800	oui	
Comité des fêtes - 5					
Comité des fêtes de Malétable (Viva)	1000		1000	oui	
Comité des fêtes de Marchainville	1000		1000		
Comité des fêtes de Monceaux	600		600	oui	
Assoc. Éducatives - 6					
APE école primaire Neuilly	1000		1000	oui	
3IFA Alençon	300	10	300	oui	10 enfants
MFR Vimoutiers	30	1	30	oui	1 enfant
MFR du Pointel	30	1	30	oui	1 enfant
CFA Val de Reuil	30	1	30	oui	1 enfant
MFR Beaumont les Autels	60	2	60	oui	2 enfants
Autre - 7					
ADMR	1425	57	1425	oui	
UNA	925	37	925	oui	
Secours Catholique	300		300	oui	
Les restaurants du cœur	200		200	oui	
France Alzheimer	100		100	oui	
Alcool assistance	100		100	oui	
Les ânes des Hauts du Perche	300		300	oui	
Souvenir français	100		100	oui	
Les Voix du Chœur	200		200	oui	
Foyer socio-éducatif	1000		1000	oui	
association sportive du collège	800		800	oui	
TOTAL	25670		25670		

